

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

4Hooves

EU3136

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 14-oct.-2014

Date de révision :
17-oct.-2022

Numéro de révision: 3.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 4Hooves
UFI: APC0-Y0E0-C007-ST3J
Contient Chlorure de didécyl diméthyl ammonium; Alkyl (C12-16) diméthylbenzyl ammoniumchloride

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Hoof Treatment
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant **Fournisseur**
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Contient

Chlorure de didécyldiméthylammonium; Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammoniumchloride

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH

				(LCS)			
Chlorure de didécyl diméthylammonium 7173-51-5	230-525-2	20 - < 25	Skin Corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	10	-	01-2119945987-15
Alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium chloride 68424-85-1	270-325-2	10 - 20	Skin Corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H410)	-	10	1	01-2119970550-39
Acide chlorhydrique 7647-01-0	231-595-7	5 - 10	STOT SE 3 (H335) Skin Corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Met. corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 10%≤C<25% Skin Corr. 1B : C≥25% Skin Irrit. 2 : 10%≤C<25% STOT SE 3 : C≥10%	-	-	01-2119484862-27
Éthanol 64-17-5	200-578-6	5 - 10	Flam. Liq. 2 (H225) Eye irr. 2 (H319)	-	-	-	01-2119457610-43

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Chlorure de didécyl diméthylammonium 7173-51-5	238 mg/kg (Rat)	3342 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium chloride 68424-85-1	344 mg/kg (Rat)	2848 mg/kg	Aucune donnée disponible
Acide chlorhydrique 7647-01-0	900 mg/kg (rat)	5010 mg/kg (rabbit)	= 1.66 mg/L (Rat) 1 h
Éthanol 64-17-5	7060 mg/kg (Rat)	>20000 mg/kg (rabbit)	124.7 mg/L (rat)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.
Classe de stockage (Allemagne)	8B Non-combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide chlorhydrique 7647-01-0		TWA: 1 ppm TWA: 2 mg/m ³ STEL: 5 ppm STEL: 8 mg/m ³	STEL: 5 ppm STEL: 7.6 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 7.6 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 3.0 mg/m ³ Peak: 4 ppm Peak: 6 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide chlorhydrique 7647-01-0	TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m ³ Ceiling: 2 ppm TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³ TWA: 8 mg/m ³	STEL: 5 ppm STEL: 7.6 mg/m ³	Ceiling: 5 ppm Ceiling: 8 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		TWA: 1000 ppm	Skin STEL: 1900 mg/m ³ TWA: 260 mg/m ³	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1300 ppm HTP kattoarvo: 2500 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide chlorhydrique 7647-01-0	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m ³	STEL: 4 ppm STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 3 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³	STEL: 1000 ppm
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Acide chlorhydrique 7647-01-0	CLV: 5 ppm, 8 mg/m ³	TLV: 8 mg/m ³ (8 H) TLV: 15 mg/m ³ (15min)		Åk-érték: 8 mg/m ³ CK-érték: 16 mg/m ³	GVI: 5 ppm GVI: 8 mg/m ³ KGVI: 10 pmm KGVI 15 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	LLV: 500 ppm LLV: 1000 mg/m ³ STV: 1000 ppm STV: 1900 mg/m ³	TLV: 1000 mg/m ³ (8 H)		Åk-érték: 1900 mg/m ³ CK-érték: 7600 mg/m ³	GVI: 1000ppm GVI: 1900 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues.
Gants de protection
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Liquide
Jaune
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition

Valeurs

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	45 °C Le produit n'est pas inflammable, (Sustained combustability test)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	< 1
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	44 cP
Densité de liquide	0.99 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Corrosif pour les métaux Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	OECD 423.: Nocif en cas d'ingestion.

DL50 orale 300 - 2000 mg/kg (OECD 423)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de didécyldiméthylammonium	238 mg/kg (Rat)	3342 mg/kg (Rabbit)	
Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammonium chloride	344 mg/kg (Rat)	2848 mg/kg	

Acide chlorhydrique	900 mg/kg (rat)	5010 mg/kg (rabbit)	= 1.66 mg/L (Rat) 1 h
Éthanol	7060 mg/kg (Rat)	>20000 mg/kg (rabbit)	124.7 mg/L (rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée	Corrosif. Provoque des brûlures cutanées.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	OECD 406.: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	EC50 0.09 mg/L 72h	LC50 0.28 mg/L 96 h		LC50 0.0059 mg/L 48 h
Acide chlorhydrique		282: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50 static		
Éthanol	EC 50 >100 mg/l (Chlorella pyrenoidosa)	100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol	-0.32

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	1760
14.2 Nom d'expédition	1760 - Liquide corrosif, n.s.a. (Chlorure de didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	1760
14.2 Nom d'expédition	1760 - Liquide corrosif, n.s.a. (Chlorure de didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/CAO

14.1 N° ONU	1760
14.2 Nom d'expédition	1760 - Liquide corrosif, n.s.a. (Chlorure de didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 3

Législations de l'UE

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 648/2004/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 14-oct.-2014**Date de révision :** 17-oct.-2022**Numéro de révision:** 3.1**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** Update Section: 1.1 (+ UFI)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité